

BUDGET 2022

**BUDGET GENERAL
BUDGET CCAS**

<h2>Note de présentation brève et synthétique</h2>
--

Sommaire

- 1-Cadre général du budget de la commune de Tanus
- 2-La section de fonctionnement
 - 2-1-Généralités
 - 2-2-Principales recettes
 - 2-2-1- La fiscalité
 - 2-2-2- Les dotations de l'Etat
 - 2-2-3-Autres dotations
 - 2-2-4-Autres produits
 - 2-3-Principales dépenses
 - 2-3-1- Participations aux organismes de regroupement
 - 2-3-2- Participations transports scolaires
 - 2-3-3-Subventionsd associations
 - 2-4-Vue d'ensemble des dépenses et recettes de la section
- 3-La section d'investissement
 - 3-1- Généralités
 - 3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement
 - 3-3- Etat de la dette
- 4- Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale
- 5- Présentation agrégée budget principal et budget CCAS
- 6- Effectifs de la collectivité
- 7- Les élus

1--Cadre général du budget primitif de la commune de Tanus

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2022 a été voté le 11 avril 2022.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité : la section de fonctionnement permet la gestion des affaires courantes, la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, permettant à la commune d'assurer le quotidien.

2-2 Principales recettes

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget 2022 représentent 453 547 €

Les principales recettes du budget sont :

➤ Impôts et taxes (Taxes foncières bâti et non bâti, dotation compensation 3CS, fonds péréquation versé par l'Etat)	172 050 €
➤ Dotations (dotations Etat, dotation APC, récupération TVA)	144 074 €
➤ Autres produits gestion courante (logements locatifs, accueil familial, toiture photovoltaïques)	47 500 €
➤ Excédent reporté (résultat excédentaire 2021 repris en fonctionnement)	4 123 €

2-2-1-La fiscalité

Le conseil municipal a décidé de revaloriser le produit attendu des taxes communales 2022 de 0.5 %.

Les taux des taxes votés sont donc les suivants :

Taxe foncier bâti	43,32 %
Taxe Foncier Non Bâti	62,36 %

Le produit global est de 145 185 €, compensations des exonérations comprises. Les compensations d'exonérations sont versées par l'Etat pour compenser les exonérations qu'il met en place.

2-2-2- Les Dotations de l'Etat

Les dotations prévisionnelles de l'Etat s'élèvent à 107 884 € dont 48 500 € de dotation forfaitaire, 45 784 € dotation de solidarité rurale, 10 600 € de dotation de péréquation, 3 000 € de dotation aux élus locaux.

2-2-3- Autres dotations

La commune perçoit une dotation annuelle de 14 500 € versée par La Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale. En contrepartie la commune met à disposition de La Poste un local avec toutes les charges y afférant, ainsi qu'un agent communal à temps partiel.

2-2-4- Autres Produits

La somme de 47 500 € est le produit de la location de 7 logements communaux, dont 4 destinés à l'accueil familial pour personnes âgées et ou handicapées.

5 479 € sont le produit de la location de la toiture de la halle Place du Ségala, couverte en panneaux photovoltaïques.

2-3- Principales dépenses

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2022 représentent 453 547 €. Elles correspondent aux principales charges suivantes :

➤ Charges générales (assurances, entretien bâtiments et voirie, électricité, eau, etc)	194 992 €
➤ Charges de personnel (salaires, assurances, charges sociales, médecine du travail, etc)	115 600 €
Autres charges	134 020 €
➤ (participation frais de fonctionnement des écoles (RPI Ségaviaur), de la médiathèque cantonale, entretien du bâtiment scolaire Ecole du Viaur (SIVU), transports scolaires, indemnités des élus, etc.)	
➤ Charges financières (intérêts des emprunts)	2 050 €
➤ Autofinancement des investissements	5 115 €

La part destinée à l'autofinancement des dépenses d'investissement est issue de l'excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1. Elle permet de financer les investissements sans systématiquement recourir à l'emprunt.

2-3-1- Participations aux organismes de regroupement

Ces dépenses, dont le montant prévisionnel est égal 92 300 €, figurent parmi les autres charges. Il s'agit des participations versées par la commune aux syndicats intercommunaux dont elle est membre :

➤ SIVOM de Pampelonne (Médiathèque cantonale , réseau d'école, château du Vergnet,...)	15 000 €
➤ SRPI Ségaviaur (fonctionnement des écoles de Pampelonne et Tanus)	64 000 €

- SIVU Ecole du Viaur 9 600 €
(entretien et gestion du bâtiment Ecole du Viaur à Tanus)
- Ecole de Musique du Tarn 200 €
(participation financière à l'accueil des enfants de la commune au sein de l'Ecole de Musique et de Danse du Tarn, par soucis d' équité face à la pratique d'autres activités sportives ou culturelles, les familles concernées remboursent cette participation à la commune)
- Centre de Loisirs Intercommunaux ... 3 500 €
(participation financière à l'accueil des enfants de la commune au sein des centres de loisirs de Mirandol, Cagnac et Carmaux)

2-3-2- Participation transports scolaires :

La commune participe aussi aux transports scolaires des enfants de la commune de la maternelle au lycée pour un montant prévisionnel de 6 000 €

2-3-3-Subventions associations

La commune de Tanus soutient les associations locales. Cette année compte tenu du contexte sanitaire, de la suspension des animations sportives, et culturelles, les élus ont souhaité maintenir le versement des aides financières aux associations :

	2021	2022
Comité Foire Ségala	700 €	700 €
Comité Fêtes	700 €	700 €
Football Club Tanusien	300 €	300 €
Boule Tanusienne	200 €	200 €
Gym Viaur	150 €	150 €
Sté de Chasse	100 €	100 €
APPMA Carmaux	50€	50€
Club del'Amitié	200 €	200 €
Ass. Viaur Cérou	135 €	135 €
ASAD	135 €	135 €
Ass ADMR St Jean de Marcel	135 €	135 €
Debout les Yeux - La Crouzié	200 €	200 €
2051 Anis Humanitaire (sub exceptionnelle)	100 €	
Total	3 105 €	3 005 €

2-4 Vue d'ensemble des principales dépenses et recettes de la section

Dépenses 2022		Recettes 2022	
Charges à caractère général	194 992	Atténuation de charges	
Charges de personnel	115 600	Produits des services	4 000
Autres charges	134 020	Impôts et taxes	172 050
Charges financières	2 050	Participations	144 074
Charges exceptionnelles		Autres produits	47 500
Amortissements et provisions	1 770	Produits financiers	
Autofinancement des investissements	5 115	Produits exceptionnels	1 800
		Excédent reporté	84 123
Total	453 457	Total	453 457

3 -La section d'investissement

3-1 Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme de la commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe : .

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Figure aussi parmi ces dépenses le remboursement du capital des emprunts en cours

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets individuellement identifiés, le produit de la taxe d'aménagement encaissée suite aux constructions non agricoles réalisées sur la commune, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année n-2, une partie de l'excédent de l'année n-1 affecté à l'investissement.

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement (opérations réelles)

Programme	Dépenses 2022	Recettes 2022
Report N-1	14 617	
Excédent fonctionnement reporté		80 163
Autofinancement prévisionnel		5 115
Capital Emprunts	19 528	
FCTVA		11 900
Taxe aménagement		18 000
Amortissements		1 770
Cautions s/loyers	2 500	2 500
PVR		950
Cession immobilisation		1 000
Emprunt		50 000
Opérations financières	36 645	171 398
Travaux voirie FAVIL 2021/2022	52 000	13 000
Retable Eglise Fournials		10 844
Travaux Halle	3 600	23 201
Travaux Eglise Fournials	6 000	
Eclairage public	43 000	35 000
Elaboration PLU	18 253	
Matériel atelier	1 145	
Rénovation énergétique salle communale	132 000	65 000
Aménagement Place du ségala	6 800	
Terrain multisports	68 000	49 000
Opérations d'équipement	330 798	196 045
Total général	367 443	367 443

Les principaux investissements sont :

- Travaux de voirie pour 52 000 € TTC, dont un reliquat à payer de 10 000 € pour des travaux réalisés en 2021. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 35 % par le Département.
- Travaux halle : fin des travaux sur ce bâtiment avec 3 600 € pour la mise en place d'un nouveau portail sur la partie « fête » pour , aide financière de 23 201 € Leader en attente de versement.
- Travaux Eglise de Fournials : 6 000 € pour le remplacement porte de l'église en bois massif à l'identique.
- Eclairage public : rue de Tréban, rue de Puech Redon, Impasse de Puech Redon. Ces travaux sont subventionnés par le Syndicat SIER Tanus, seul la TVA reste à la charge de la commune.
- PLU : poursuite de l'élaboration du Plan Communal d'Urbanisme
- Rénovation énergétique salle communale : Projet de travaux de rénovation énergétique de la salle communale construite en 1990/1991. Des aides financières sont accordées par l'Etat (DSIL), ainsi que le Département et la Région.
- Aménagement Place du Ségala : dans un premier temps ouverture de crédits pour financer une étude d'aménagement de cette place, effectuer un diagnostic des platanes.
- Terrain multisports : réaménagement de l'ancien terrain de basket en terrain multisports pour 68 000€, subventionné à hauteur de 80 % par l'Etat, La région, le Département et un Fonds de concours de la 3CS .

3-3- Etat de la dette

Nature Emprunt	Organisme	Année de réalisation	Durée	Capital initial	Capital restant du au 31/12/2021	Annuité	
						Capital	Intérêts
Fermeture halle foirail	CA	2012	10 ans	15 000	1 806.88	1 806.88	79.49
Voies-réseaux	CA	2010	15 ans	27 000	8 165.12	2 071.23	266.21
Accueil familial	CARSAT	2012	20 ans	94 927	47 463.50	4 746.35	/
Accueil familial	CDC PLAï	2012	30 ans	47 495	33 022.52	1 604.56	99.07
Accueil familial	CDC PLUS	2012	30 ans	103 139	74 273.30	3 340.44	817.00
Achat camion	CA	2020	7 ans	15 000	12 882.08	2 216.18	50.24
Travaux Halle et Eglise Fournials	CA	2020	15 ans	60 000	56 195.05	3 831.97	398.98
Total				362 561	233 808.45	19 527.61	1 710.99

Le remboursement de la dette est financé par les recettes de fonctionnement du budget communal, plus précisément le produit des locations de logements communaux permet de couvrir cette dépense.

4- Budget annexe Centre Communal d'Action Sociale

Le budget prévisionnel du CCAS de Tanus se résume comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
<i>Fonctionnement</i>			
	<i>Total</i>		<i>Total</i>
6132 Location immobilières	16 360	002 Excédent reporté	4 475
614 Charges de copropriété	1 800	7031 Pdt Concessions	
6232 Fêtes et cérémonies	600	752 revenus immeubles	16 360
6561-68 Secours d'urgence	2 000	758 produits divers	1800
6574 Sub. autres organismes	623		
6718 Charges exceptionnelles	1 252		
TOTAL	22 635	TOTAL	22 635
<i>Investissement</i>			
		001 Excédent reporté	1 321
164 Cautionnements	1 321	164 Cautionnements	1 321
TOTAL	1 321	TOTAL	1 321

Les dépenses et recettes de ce budget concernent essentiellement les logements destinés à l'accueil familial : loyers.

5-Présentation agrégée budget principal et budget CCAS

Sections	Budget Général	CCAS	Total Cumulé
Investissement <i>(opérations réelles)</i>			
Dépenses	367 343	1 321	368 664
Recettes	367 343	1 321	368 664
Fonctionnement			
Dépenses	453 457	22 635	476 092
Recettes	453 457	22 635	476 092
Total Général			
Dépenses	820 800	23 956	844 756
Total Général			
Recettes	820 800	23 956	844 756

6-Effectif de la collectivité

Le personnel de la commune comprend 5 agents dont 2 à temps complet qui se répartissent comme suit :

Personnel administratif

- 1 rédacteur titulaire à temps complet chargé du secrétariat de mairie
- 1 adjoint administratif contractuel à 15 h / semaine chargé de la gérance de l'Agence Postale Communale

Personnel technique

- 1 adjoint technique principal titulaire à temps complet
- 1 adjoint technique titulaire à 17.50 h / semaine

Les domaines d'intervention de ces 2 agents sont variés : entretien des bâtiments communaux, de la voirie, de certains espaces verts, des cimetières, etc...

- 1 adjoint technique titulaire à 2 h / semaine chargé de l'entretien des locaux de la mairie

7- Les élus

Le conseil municipal de la commune est composé » de 15 élus dont :

- le maire
- 3 adjoints
- 2 conseillers délégués

Le maire et les adjoints perçoivent une indemnité de fonction.